



AH QU'EST-CE QU'ON EST SERRÉ...



Lors du CSAR du 16 mai dernier, les organisations syndicales représentatives (Solidaires finances Publiques, CGT finances publiques, **F.O.-DGFIP** et CFDT/CFTC) ont quitté la séance, dénonçant le pseudo dialogue social de la Direction Générale de nombreux Groupes de Travail où tout est déjà acté, avant même leur tenue.

Dans la continuité et en toute cohérence, **F.O.-DGFIP** n'a donc pas participé au GT Formation Professionnelle convoqué quelques jours plus tard et conformément aux décisions de l'intersyndicale, celle-ci siègera uniquement sur les GT relatifs :

- ▶ à la sécurité des agents
- ▶ à l'indemnitaire
- ▶ à l'Intelligence Artificielle, la dématérialisation et leurs impacts sur l'exercice des missions et les conditions de vie au travail des agents

Cela ne signifie pas pour autant que notre organisation ne se désintéresse ni de la formation en général sur laquelle elle se bat depuis des années ni des sujets à l'ordre du jour de ce groupe de travail en particulier.

DERRIÈRE L'AUTONOMIE, L'EXIGUITÉ

Le Projet ARIANE, qui n'est plus un projet par ailleurs, est un produit vendu par l'ENFiP visant à faire **évoluer les modalités pédagogiques** en vue d'un **apprentissage plus actif** et à **renforcer l'autonomie** des stagiaires dans leur cursus de formation. Mais il lui a **surtout permis d'accueillir un volume croissant de stagiaires en formation initiale dans les établissements de l'ENFiP** faute de pouvoir pousser les murs.

Pour rappel, les **contrôleurs stagiaires 2022/2023** ont vu l'organisation du cycle de formation modifiée avec l'adoption d'un **mode de formation hybride**, selon un rythme hebdomadaire dit « 4+1 », à savoir **4 jours en formation présentielle** dans les salles de cours et **un jour en mode distanciel accompagné**, hors établissement.

L'ENFiP a organisé cette journée pour qu'elle soit **positionnée de manière mobile** dans l'agencement des plannings gérés par chaque établissement afin de permettre aux stagiaires de travailler en **totale autonomie sur les supports numériques pédagogiques et les quiz** mis à leur disposition sur la plateforme Moodle renouvelée.

Sans surprise, le retour d'expérience de l'ENFiP est positif d'après un sondage effectué non pas auprès de tous les stagiaires, de tous les enseignants et personnels administratifs mais d'un panel choisi.

F.O.-DGFIP précise que si cette journée a permis aux stagiaires de revoir des notions vues en cours et a permis de fluidifier l'accès à la cantine, **certaines matières**, par exemple les aspects recherche documentaire, contrôle et contentieux pour le bloc Fiscalité des Particuliers **ne peuvent être correctement dispensées qu'en présentiel**.

F.O.-DGFIP déplore également que les plannings de la journée d'autonomie aient souvent été mis en ligne tardivement mettant en **difficulté les stagiaires dans la gestion de leurs déplacements**.

Les remontées de stagiaires font également apparaître une **mise en valeur réduite du bloc Gestion Publique** conduisant les stagiaires à ne pas demander ce bloc.

DÉCIDER C'EST GAGNÉ !

La scolarité des agents administratifs des Finances publiques (AAFIP) 2023 verra l'introduction du 4+1.

NUMÉRISEZ COMME VOUS POUVEZ

Parodie de dialogue social encore une fois, l'administration annonce qu'elle étendra le dispositif 4+1 à compter du 15 mai 2023 à la scolarité des agents administratifs des Finances publiques, alors même que **le groupe de travail est convoqué le 23 mai !**

Dans ses documents, l'administration se targue, en optant pour ce dispositif, de **placer les stagiaires dans un régime de responsabilité professionnelle proche de celui qu'ils devront démontrer** quelques mois après leur sortie de l'École en étant, pour un grand nombre d'entre eux sans doute, **bénéficiaires du télétravail dans leur service d'affectation.**

Tout à sa communication, encore une fois, l'administration est bien **loin de la réalité** du terrain où le **télétravail est encore trop souvent refusé** pour nécessité de service !

4+1 FOIS 8 ET JE RETIENS MOINS

La scolarité des inspecteurs stagiaires 2023/2024 verra elle aussi l'engagement progressif des travaux du 4+1.

Pour la prochaine promotion 2023-2024, le **nombre des blocs fonctionnels va augmenter** en passant de 6 à 8.

De plus, à la différence de la formation des agents B, les blocs fonctionnels des A se subdivisent fréquemment en **spécialisations métiers.**

Par exemple, le contrôle fiscal se subdivise en brigades, PCE ou PCR, pour le SPL : adjoint en trésorerie ou adjoint en direction, ce qui **contribue à densifier le volume de matières à scénariser puis à numériser.**

Le Directeur général a donc décidé une **montée progressive de la formation hybride sur deux promotions** d'inspecteurs stagiaires (2023-2024 et 2024-2025). Cet étalement devrait permettre de disposer dès 2023/2024 d'outils digitaux pour une demi-journée par semaine en formation distancielle ou pour une journée toutes les 2 semaines pour les 8 blocs fonctionnels.

F.O.-DGFIP s'inquiète de la montée en puissance de ces journées placées en autonomie loin d'avoir démontré leur efficacité.

F.O.-DGFIP refuse par ailleurs que ce dispositif soit un **substitut de l'enseignement en présentiel** et revendique le **recrutement rapide de chargés d'enseignement** à hauteur des ambitions affichées.

L'ENFiP, dans une volonté de réduire les risques de pertes de copies de concours et d'éviter aux candidats un stress et des déplacements complémentaires, va généraliser la numérisation et la correction à distance des copies des concours.

La première expérimentation a porté sur le concours inspecteur principal 2023 puis la seconde, sur le concours de contrôleur 1^{ère} classe aux volumétries réduites.

Comme toute expérimentation, l'administration dresse un bilan forcément positif de celle-ci. **F.O.-DGFIP** tient néanmoins à y apporter quelques bémols :

- ▶ tous les centres d'examens ne disposent pas à ce jour du matériel nécessaire et spécifique à ce type de scannage,
- ▶ le temps nécessaire au scannage n'a pas été mesuré en matière de charge que ce soit en temps et/ou en ETP,
- ▶ avec les restrictions bâtimentaires, il conviendra de prévoir un lieu sécurisé pour stocker et archiver les copies.

F.O.-DGFIP s'inquiète par ailleurs du devenir du centre des concours de Lille et de ses agents qui voient par cette informatisation, une majeure partie de ses missions transférées dans les directions locales, qui quant à elles, ne sont pas dotées d'emplois supplémentaires.

Gageons que ce nouveau progrès servira de justification à de nouvelles suppressions d'emploi.

LES MAUVAIS SIGNAUX DE SEM@FOR

F.O.-DGFIP rappelle également que les **nombreux bugs et dysfonctionnements** de l'outil Sem@for sont hélas, comme pour beaucoup d'autres, le lot quotidien des collègues travaillant au sein des services de formation professionnelle.

F.O.-DGFIP continue d'exiger le **renforcement des moyens humains, budgétaires et techniques** mis à disposition et le **maintien de toutes les structures de formation au sein de la DGFIP** : ENFiP avec tous ses établissements, Centre National de Formation Professionnelle, Centre Inter régionaux de Formation, Antennes des Centres Inter régionaux de Formation, services départementaux de formation ...